

➤ Le projet ADVANTAGE sélectionné par le FUI Projet de 4,2 millions d'euros soutenu par VEGEPOLYS et dédié à la protection des vignobles contre les maladies du bois

Lors de son 19^{ème} appel à projets, le Fonds Unique Interministériel (FUI) a sélectionné ADVANTAGE, projet accompagné et labellisé par le pôle de compétitivité à vocation mondiale du végétal VEGEPOLYS, et AgriSud Ouest innovation, pour les avancées qu'il laisse entrevoir en termes de lutte contre les maladies du bois de la vigne (MBV).

Un consortium de 9 partenaires industriels, techniques et académiques s'est engagé autour d'un programme de 4,2 millions d'euros sur une durée de 4 ans sur la protection des vignobles contre les maladies du bois. Ce consortium réunit des spécialistes de la protection des cultures, Agrauxine (49), porteur du projet, et Bayer (69), de la production de plants, Mercier Frères (85), des experts en agronomie et en phyto-

pathologie, l'Institut Français de la Vigne et du Vin (49, 37, 30) et l'Université de Reims Champagne Ardenne (51) et l'Unité Mixte de Recherche Santé et Agroécologie du Vignoble INRA/BSA (33) et des spécialistes de l'imagerie, Telespazio (33) et Bordeaux Sciences Agro (33) et de la modélisation, CybeleTech (45).

Face à un contexte d'épidémie en progression et à d'importantes pertes économiques, la filière viticole est en forte attente d'outils et de solutions à combiner pour maîtriser l'impact du complexe parasitaire à l'origine des maladies du bois. ADVANTAGE vise à répondre à ce besoin en offrant à la filière des solutions et outils à appliquer, de la pépinière au vignoble, pour une gestion globale des MBV.

Une réelle nécessité pour la filière viticole

Les maladies de dépérissement liées aux MBV entraînent **des pertes économiques de plus en plus importantes en France**. Selon les estimations, tous les vignobles sont concernés. Avec 15 à 50 % des surfaces atteintes par les MBV en France, la perte annuelle pour la filière viticole est estimée à 1,5 milliard d'euros.

Les efforts de recherche, passés ou en cours, sont principalement centrés sur la compréhension des maladies du bois de la vigne et peu de solutions concrètes sont encore disponibles pour freiner l'épidémie.

Cependant, un produit de biocontrôle a été récemment homologué en France contre les MBV. S'il a démontré son intérêt et une efficacité certaine pour réduire le développement des MBV, sa capacité à réduire les pertes économiques du vignoble est partielle.

En l'absence de stratégies globales, il y a donc urgence à identifier des pratiques complémentaires, permettant d'aboutir, d'ici 5 à 8 ans, à une efficacité proche de celle de l'arsénite de sodium, arrêté en 2001. C'est là l'objet d'ADVANTAGE. Dans un contexte d'épidémie et de déficit en moyens de lutte, le consortium propose de mettre au point de nouveaux itinéraires techniques adaptés dans les pépinières et les vignobles pour limiter significativement l'impact des MBV.

La stratégie de protection proposée par ADVANTAGE reposera sur des **combinaisons de produits de protection** aux modes d'action complémentaires, mais également sur des **outils d'aide à la décision**. Ces derniers

pourront être moléculaires ou basés sur l'imagerie et la modélisation.

Dans les pépinières, les produits mis au point dans ADVANTAGE seront valorisés pour le contrôle qualité des plants. Dans les vignobles, les produits de protection ADVANTAGE pourront être couplés au suivi de l'état sanitaire des parcelles. L'outil proposé, basé sur des techniques d'imagerie et de modélisation innovantes, permettra d'**évaluer le niveau d'infestation des parcelles et le niveau de risque de développement des maladies** du bois de la vigne afin de mieux positionner les traitements.

Le consortium vise le déploiement des solutions ADVANTAGE sur près de 50 % des surfaces touchées soit 320 000 hectares en France, suite aux premières commercialisations, prévues dans 5 à 7 ans. Il vise également le marché des pépiniéristes, au niveau national et international, avec la production de plants de haute qualité.

« Pour la filière viticole française, les pertes annuelles liées aux MBV sont énormes, s'élevant à près de 1,5 milliard d'euros en pertes de production et coûts de complantation au vignoble. Cela représente plus d'un dixième du chiffre d'affaires, et ce, sans compter les pertes liées à l'impact des MBV sur la qualité des vins. ADVANTAGE investit 4,2 millions d'euros pour offrir à toute une filière une solution globale qui lui permettra de consolider ses emplois et sa production », explique Patricia Letousey qui sera, au sein d'Agrauxine porteur du Projet, en charge de la coordination.